Coin du «Brouteux»

L'BARPE

— Mèdre-et cordel qu'in vin cut-chtre, p'tit-bert les femmes.

— L'à'homme, aussi, y peutant dire cha ki v'in qu'les barbir y rang'mintant l'prix de l'barpe et l'copache des cheveux. Cha n'coumpind; tout va à l'n'anat, pou les barbis comme pou l'n'autes.

A'vant d'aneir à côté d'mi ; j'vais vous rinconter l'conte de l'barpe.

Dire que d'pus que l'monde est monde in n'connaque de l'barpe ch'étot po mintir, et vous allez vir que chenile touffe de poils lil' a même jeté pin rèn vin l'histoire.

Ah! chenile barpe ! Tant qu'in parchon y n'a po tune mèche de poils d'sous sin nez y n'se compte pe pour in homme. Aussi, faut vir chèou jeu l'premier fos qu'in va en barbi... in est fir, et, vin l'fonds, in est comme tout heureux, au moment d'rintrer à l'maison du barbi!

— Mi, je m'rappelle toudis que l'premier fos qu'jai été n'faire raser ch'étot à Pino du Wally. J'étos lavec min copagnon Fleurimond, qui allot pour in faire autant qu'mi.

C'étot par in Dimanche après dîné. In avet d'ja passé par devant l'maujon du barbi sans osoir rintrer, tant qu'il in fin in machi d'vin.

L'barbi, in nous voyant, y préparot l'sécheux, plusant qu'in allot pour l'copache des cheveux, mais tchan qu'in il a dit qu'ch'étot pou faire nou barpe, ch'homme nous a wetti de étant : Ah! ch'est pou vou barpe? Attinez, j'min va allemner l'gas, pas'qui m'taura machi après.

Faut po d'mander si in étot heureux, enan?

— Mais, quemtochons pa l'quemincbemint.

Vin les premis temps d'la France, attouch l'barpe d'un homme ch'étot sine d'amitié ; prope l'même qu'reuch'tenir d'donner la main.

Et ben, qu'après l'bataille de Toldac, Clovis y a invoi d'ambassadeur tout près du ro Alaric pou li dire d'venir attouch s'barpe in signe de paix. Mais, Alaric, in rechevant l'z'ambassadeurs, y a si fort tiré sine leure barpes, qui n'sont erpèri, in criant calque. dire à Clovis chim qu'in leu a'vot fait.

Vous sari ben croire que cha été les causes d'une grande djerre inter les deux ros, et qui a pèri tune foultitude de soldats? Pou tune poignée d'poils, comben d'hommes qu'g'ont été noyés jus !

Par après, l'barpe li' a eu des motes comme l'habits. Sous l'rène de France premi, in portot un menton rasé et s'barpe toute intire ; sous Hinri trois, in portot foqu les moustaches et inne petit mouque ; sous Louis treize in portot in p'tit bouchet d'poils à sin menton, comme les madjettes, et inne paire de moustaches sèrèches sus les d'bouts.

Et y a eu : l'barpe en houe, en croc, les cotelettes, les favoris, les moustaches en pointes, l'impériale, et d'autres et acor d'autres. Y a même in in temps, qu'ch'étot in mote d'porte, tout simple et, par après d'zier avec sin fiache tout nu.

Au sujet d'barpes, jai souvenance, qu'in jour, y s'avot installé sus l'grand Marché vin inne voitre, in marchand d'rasos, d'couteaux et d'ciseaux. Arcoutez, le v'la qu'n'minche sin boniment, in parlant tout sin pos vite :

« Approchez, Mesdames et Messieurs, approchez ! Je suis l'industrie en chair et en os. Tenez voici un couteau très non conformé. C'est qui sera coudainne à faire de l'eau comme un canard, manger du pain mois comme un rat, ne pourra pas se flatter d'établir cet objet pour le même prix. Foudlez choisisses dans le tas, tous les nouveaux sont des morceaux de choix, mais ils ne sont pas pour des malmoroles. Amatez-vous, pousserez-vous, frèz-vous dans le pouillon, ca fera de la sauce aux coutilaches. Voici des rasoirs que j'ai fait fabriquer par la célèbre forge anglaise Crokandouill et Cartrebs de Cestondépapas. »

Et y vlad des rasos, et y s'bousculèent pou n'd'avoir.

Monsi Tronnard y n'disquate in et s'in va à maujon pou l'éprouver... Y s'inavonne atinque l'raso et... ah! bèc... Oh! lo, lo... ses la vutent hors de s'ficin... l'raso y coupe comme in ferouin... Crac, y t'dit en : Mons' Tronnard y vint de s'faire inne entaile qui n'est po d'palle... Y bèche tcher sin raso et s'cheur à l'poupe ; y s'mine comme in pourcheau ; l'raso y a fait s'laque : Monsi Tronnard y l'jette sus l'ramel.

V'là t'i po, qu'ilvo s'mines après, y rinconte, sus l'plache de Roubaix, l'marchand qui déchindot de s'voiture.

Monsi Tronnard va l'trouver et li dit :

— Vous êtes M'? c'est à vous d'faire... vous m'avez vendu un rasoir, impossible de se raser avec.

— Je n'ai pas fabriqué mes rasoirs pour se faire la barbe, y répond l'autre.

— Et pourquoi les avez-vous fait?

— Pour les vendre, Monsieur, pour les vendre, y dit l'autre in s'in dallant.

J'ai souvenance que min vi nan conque y rinconter qu'in voyageur, passant vin in villeche, y avot rinsé à l'maison d'in barbi d'u qu'ch'étot l'femme qu'ill' rasot.

Ill' fait asseir l'voyageur, drind in savon et arraque d'ras pou l'inavonner.

— Comment!... y dit l'voyageur instrpetfair, vous cracher sur le savon?

— Oui; in fait cha pou les passagers.

— Ah!... et pour les clients?

— Pou les clients, in arraque sus leu visache.

Jules Watteuw.

P.-S. — Remercie lecteurs qui m'inveultent d'histoires et, même, des chansons, pou l'Coin du Brouteux; je n'd'ai pusqu'inne masse d'in'in vas les mette d'côté pou m'in servir si j'tombe à court ; mais, grâce à Di, jusqu'ashèeur y va tout passabe.

J'ACHÈTE Pièces et vieux dentiers le plus cher BILLOUD, 15 r. Charité, LYON 30852d

NOS FEUILLETONS

Nous commençons, aujourd'hui, la publication d'un roman sensationnel

Folie d'un Soir

PAR MAXIME LA TOUR

Ce récit dramatique, inédit, écrit spécialement pour le JOURNAL DE ROUBAIX, *trouvera auprès de nos lecteurs le succès qu'il mérite.*

Folie d'un Soir

où sont aux prises l'intérêt mondain, la passion et la jalousie d'une part, la vie sentimentale d'autre part, sera avec intérêt par nos lecteurs.

L'impôt sur le chiffre d'affaires

Une circulaire de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous communique le texte de la Circulaire n° 11 qu'elle vient d'adresser à tous ses adhérents et dont voici une analyse.

La Fédération rappelle que, depuis la promulgation de la loi du 25 juin 1920, portant création de nouvelles ressources fiscales, de nombreuses questions lui sont posées, notamment au sujet de l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 67 de la loi du 25 juin 1920 devant paraître vers le 25 de ce mois, elle prie ses membres d'assister à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 27 juillet 1920, à 14 h. ½, à la salle des ventes publiques de la Bourse de Commerce de Roubaix (entrée 3, rue de l'Hôtel-de-Ville). Au cours de cette réunion seront traitées toutes les questions relatives aux nouvelles ressources fiscales et particulièrement celles touchant à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

En attendant d'autres précisions officielles, la Fédération donne au sujet de ce nouvel impôt, quelques indications sommaires :

Marchés à livrer. — Cet impôt est-il applicable aux affaires traitées avant le 1er juillet 1920, mais dont les livraisons qui en sont la conséquence, sont ultérieures à cette date?

L'Administration centrale des Finances, consultée à ce sujet, a répondu que cette question n'était pas encore tranchée et qu'un texte complémentaire de la loi serait nécessaire à ce sujet. La Commission des finances de la Chambre des députés est également saisie de la question. Il n'y a donc pas neu, jusqu'à nouvel ordre, de majorer du montant de l'impôt les prix convenus, pour les marchés conclus actuellement, le montant de l'impôt doit être incorporé, avec les autres frais généraux, au prix de vente.

En résumé qu'il s'agisse de marchés anciens ou nouveaux il semble qu'aucune majoration ne doit être portée de ce fait sur les factures. Cette thèse apparaît comme d'autant plus fondée que l'article 65 de la loi du 25 juin 1920 précise que « pour les marchés en contrats conclus avant la mise en vigueur de la loi et portant sur la livraison au détail ou à la consommation de marchandises ou objets classés comme étant de luxe — et seulement ceux-là — l'impôt qui est alors de 10 0/0 (au lieu de 1.10 0/0) sera à la charge du fabricant ou représentant ».

Impositions et exonérations. — Un arrêté ministériel, daté du 1er juillet 1920, fait connaître dans quelles conditions l'impôt est perçu à l'entrée en France des marchandises et objets d'origine étrangère et dans quelles conditions le vendeur ne perçoit et ne reverse à l'étranger, en Algérie, aux colonies etc., pour être dépensé d'acquitter cet impôt. Ce même arrêté prévoit que les marchandises ou objets déclarés pour l'entrepôt, l'admission temporaire, le transit, ou constitués en dépôt, ne donnent pas lieu à perception de l'impôt.

Industries multiples. — Le chiffre d'affaires pour l'industriel qui fait subir à la matière des transformations successives est constitué par le montant total des prix de vente qui facture à sa entrée.

Emballages. — L'impôt frappe également le valeur des emballages et autres frais accessoires facturés à la clientèle en même temps que la marchandise ou mis à son compte de restitution. La valeur des emballages sera décomptée sur l'ensemble des sommes dont le négociant ou l'industriel est redevable envers l'Etat. » (« Journal Officiel », Débats parlem. — Sénat, p. 770).

Délais de paiement. — La loi du 30 juin 1920 dit « prolongé de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1920, le délai accordé aux contribuables des régions libérées pour les déclarations fiscales relatives aux années d'occupation et 1919 (impôts sur le revenu, réclamations, etc.) ne saurait être invoqué à l'égard des nouvelles ressources fiscales, dans la question ne être officiellement jusqu'à ce savoir si le principe du paiement par imposition à valoir sur le montant des indemnités de dommages de guerre, établi par l'article 66 de la loi de reparation pour toute somme due à l'Etat par les sinistrés, ne doit pas trouver également ici son application.

Un projet de fusion des réseaux de tramways Mongy, Roubaix-Tourcoing, Armentières

La sous-commission des chemins de fer a tenu une séance à l'Hôtel de la préfecture. Au cours d'études préliminaires, les membres de la sous-commission discutèrent sur le projet de fusion des réseaux de tramways de la Compagnie Mongy et de celui de Roubaix, Tourcoing et Armentières.

L'exploitation générale de ces réseaux serait accordée à la Compagnie Mongy, qui, d'après la sous-commission, serait à même de donner une marche satisfaisante à toutes ces lignes, grâce à l'unité de direction.

Après divers échanges de vues, le projet a été maintenu par la commission et sera présenté aux membres du Conseil général, lors de la session d'août.

VENTES DE LAINES

A LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 16 juillet 1920.

La cinquième série des ventes s'est terminée aujourd'hui.

La vente sur description de 15.000 balles de croisés de Nouvelle-Zélande qui devait avoir lieu demain ayant été supprimée.

Comparés aux cours de la série précédente les prix pour les bonnes laines mérinos et croisés fins sont inchangés, les prix pour les mérinos défectueux et les croisés communs étaient plus faciles, de grandes quantités de ces dernières qualités ont été retirées.

ŒUVRE DE LA LIVRE DE LAINE

Il a été enregistré 4.938 envois représentant 5.404 kil. de laine à matelas

A cette quantité il y a lieu d'ajouter 1.004 kilos de laine achetés par les dons en espèces, soit un total de 6.408 kil. de laine à matelas. Valeur approximative : 85.000 francs.

Ces laines ont été réparties comme suit :

Croix-Rouge de Roubaix.....	2.895.500
Bureau de bienfaisance de Lx.	1.022.500
Croix-Rouge de Tourcoing.....	1.092.500
Bureau de bienfaisance de Tg.	498.500
Total.....	6.408 kil.

Colis divers. — Il a été enregistré 303 envois comprenant de nombreux colis de : lingerie, lainages, vêtements, couvertures, literie, etc., dont certains très importants et comportant de nombreuses pièces, remis au Bureau de bienfaisance de Roubaix.

Un lot important de couvertures neuves a été partagé entre la Croix-Rouge de Roubaix, le Bureau de bienfaisance de Roubaix et la Croix-Rouge de Tourcoing.

En outre un wagon complet est arrivé à la Croix-Rouge de Roubaix après un appel de Mme Rubeux dans une conférence à Mâcon. Le Comité de la Croix-Rouge de cette ville, aidé par Mlle Ravat qui s'est rendue à domicile pour solliciter les dons, a envoyé : 6 lits américains, 6 lits en fer, 6 sommiers, 12 lits-cage, 27 matelas, 20 traversins et oreillers, 9 fourneaux de cuisine, 20 tuyaux de poêle, 2 tables de cuisine, 1 lit en bois 2 fauteuils, 1 baignoire, 3 sacs de chaussures 3 caisses batterie de cuisine, 7 ballots vêtements et couvertures.

Le tout a été distribué aux pauvres de Roubaix par les soins de la Croix-Rouge.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 18 JUILLET :

Aujourd'hui, sainte Camille; demain, saint Vincent de Paul.

200e jour de l'année.

Soleil : Lever, 5 h. 09; coucher, 20 h. 46.

Nouvelle lune du 15. Pleine lune, le 22.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bibliothèque pour Tous, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir : Ouvert de 10 h. 30 à 11h.

Œuvre Saint-François-Régis (mariages) : de 10 à 12 h., rue Richard-Lenoir, 52.

Ecole nationale des Arts industriels : Musées, ouverts de 9 à 12 h.

Bureaux de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies : de 7 à 12 h.

A 10 h. 15 : Manifestation de « Cheval Nubard » au cimetière.

A midi : Messe à la mémoire des Combattants de 1870-71, à Saint-Martin.

A 15 h. et à 20 h. : Représentations cinématographiques et lyriques à l'Hippodrome (Anniversaire du 18 juillet 1918).

Pharmacies de garde : MM. Duburcq, contour Saint-Martin; Delecroix, rue du Collège ; Noyon, rue de Lannoy (jusqu'à midi); Masset, rue d'Alsace.

LA TOMBOLA DES JOURNALISTES

Le grand intérêt que présente cette tombola vient de s'accroître encore par un nouvel envoi de trois tableaux.

M. Maurice Bonain nous a très délicatement offert un tableau du regretté M. Emile Bonain son père. Nous avons, de tout temps fort apprécié le talent bien personnel de M. Emile Bonain. Paysagiste avisé, il savait guidé à une heureuse sélection, traduire avec charme ces sites assez mélancoliques, dans leur ambiance brumeuse, de nos plaines du Nord, et posséder une nature d'aspect un peu morne. « Le sentier de la Bucquenoie à Croix » exposé aujourd'hui garde bien l'empreinte de ces qualités, à bon droit, si recherchées.

M. Maurice Lemaire est également un poète très épris des beaux ciels et des coins pittoresques. Et avec quelle fougue il exprime ses sensations. Voyez dans « Le Mont Doré, automne (Ardennes) », combien est lumineuse ce ciel tourmenté.

Combien sont chaudes ces tonalités ambrées d'un feuillage agonisant d'automne, et avec quel sonel des valeurs ce paysage est composé. Et tout cela est vigoureusement peint, en pleine pâte, et tout cela vibre.

M. Paul Baryon nous donne une composition d'une couleur et d'un mouvement vifs et agréables « A la Plage ». Ici, c'est le triomphe de la lumière et de la ligne qui régnent sans obstacles. Notre concitoyen a bien vu et senti ce jeu des éléments naturels et il exprime son impression d'une façon personnelle et séduisante.

Aussi nous présentons à ces généreux donateurs les remerciements très cordiaux que nous avons précédemment exprimés à leurs confrères en générosité et en talent.

De l'E...

L'anniversaire de l'Offensive victorieuse du 18 juillet 1918

Une séance cinématographique et lyrique à l'Hippodrome

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens, 48, rue de la Gare, ouvrira son bureau aujourd'hui, dimanche, de 9 heures à midi, pour délivrer des tickets, sans augmentation de prix, pour les deux grandes séances cinématographiques et lyriques qui seront données le même jour à l'Hippodrome-Théâtre à 3 heures et à 8 heures. Les portes de l'Hippodrome seront ouvertes à 2 h. 30 et à 7 h. 30.

Trois guichets y seront ouverts et le public peut être assuré qu'un service d'ordre sérieux permettra au public de se caser rapidement et sans bousculade.

Le prix de toutes les places est fixé à 2 fr. (tous droits compris), et les adhérents personnellement 1 fr. au lieu de 2, sur présentation de la carte d'adhérent.

Le prix réduit et le choix du spectacle permettront aux familles de Roubaix et de ses cantons d'y assister en grand nombre. Voici un aperçu du programme :

« Pages de gloire », drame patriotique ; « Rouge et Zan, patriote », comédie; Dessins animés ; Fêtes de la Victoire, documentaire ; « La croisière Jurron », comédie dramatique ; Français à Belgrade, documentaire ; Réception du Gouvernement français à Metz, documentaire, etc. Intermèdes seront remplis par des artistes lyriques : Mme A. Bonneau, soprano, guitéinterprètes avec son beau talent ; « air de la Vaudoise », de Benjamin Godard ; « Chœur des Girondins », de Varney ; « Chanson française », de Lierres ; « Cocorico », de Daniderf : — le sympathique baryton Louis Devispelaere nous donnera de sa voix chaude et vibrante : « Conte-bleu », de Lecôme ; « La Modelaine », de Camille Robert ; « Verdun », de Paul Mercier ; « Cavatine de la Reine de Chypre », d'Halévy. Mme Dewispelaere accompagnera au piano ces deux artistes.

Un orchestre se fera entendre pendant que les rouleaux passeront sur l'écran.

Les débitants menacent de la grève de l'alcool

L'assemblée générale du Syndicat des Débitants de boissons de Roubaix et ses cantons a eu lieu vendredi à 16 heures, dans la salle du Café Pandore, sous la présidence de M. L. Fedix, entouré des membres du Conseil d'administration. Le secrétaire général donne lecture du rapport administratif, qui est adopté, ainsi que le rapport financier. Le président recommande aux membres de toujours répondre, dans leur intérêt, aux convocations relatives aux dommages de guerre. Il est ensuite procédé à la nomination de plusieurs membres du Conseil d'administration et de quatre membres de la commission de contrôle.

M. Cornil, rapporteur, démontre la situation pénible des débitants, vis-à-vis des nouvelles impositions, et annonce qu'un nouveau tarif va être proposé. M. le président expose à son tour les frais que devra supporter le débitant, et donne communication des lettres de MM. René Lefebvre et Lebas, députés, qui sont intervenus au ministère des finances, en faveur des syndicats de Lys, auxquels on réclamait, contrairement à la volonté du législateur, qui n'a pas encore délibéré sur le projet de loi des pays libérés, le paiement de la patente du deuxième semestre de 1914.

On soumet ensuite le nouveau tarif des boissons, qui est adopté à l'unanimité.

Différentes questions d'ordre intérieur sont encore traitées, et l'assemblée vote ensuite un ordre du jour par lequel les débitants « protestent contre l'inégalité fiscale imposée à leur commerce », et « prennent l'engagement d'adopter par principe la grève de l'alcool afin de faire abroger les impôts inégaux » dont ils viennent d'être frappés.

Au Ravitaillement

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE de : bresses, beurre frais 12.50; œufs, 1.10 la livre; confitures 1.40, 2.60 le pot.

N.-B. — Pour la vente du beurre la carte de denrées sera exigée à la caisse.

VIN ROUGE (1.25 le litre) VENTE LIBRE

Lundi 19, de 8 à 11 h., 12e jaunes et verles; de 2 à 4 h., 12e jaunes et verles.

POMMES DE TERRE NOUVELLES

Longues, 1er choix, 0.60 c. le k., 2 kil. par personne

Lundi 19, de 8 à 11 h., 7e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 8e jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES, LINGERIE, TISSUS

(Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)

Lundi 19 juillet, 10e jaunes, 1 à 500

Mardi 20 juillet, 10e jaunes, 501 à 1.000.

Mercredi 21 juillet, 10e vertes, 1 à 500.

Jeudi 22 juillet, 10e vertes, 501 à 1.000.

Vendredi 23 juillet, 11e jaunes, 1 à 500.

Samedi 24 juillet, 11e jaunes, 501 à 1.000.

L'INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — 9e secteur, lundi 19 juillet, de 8 h. 11 h.; 10e secteur, de 14 à 17 heures.

11e secteur, mardi 20, de 8 à 11 h., 12e secteur, de 14 à 17 heures.

13e secteur, mercredi 21, de 8 à 11 h.; 14e secteur, de 14 à 17 heures.

15e secteur, jeudi 22, de 8 à 11 h.; retardataires de 14 à 17 heures.

LE PAIEMENT AUX ASSISTÉS aura lieu à la salle des fêtes, rue de l'Alouette

Lundi 19 (7e secteur). — Lundi 19 juillet, à 8 h., 20.901 à 20.950; à 9 h., 20.951 à 21.000; à 10 h., 21.001 à 21.400; à 11 h., 21.401 à 21.600; à 2 h., 21.601 à 21.800; à 3 h., 21.801 à 22.400; à 4 h., 22.401 à 22.700.

LE PRIX DES VIANDES. — La mairie nous communique les nouveaux prix auxquels sont taxés :

Le bœuf congelé : 1re catégorie, 8.25 le kil.; 2e catégorie, 6.60 le kil.; 3e catégorie, 4.00 le kil.

Le mouton congelé : 1re catégorie filet, selle, côtes et épaule sans os), 8.20 le kil.; gigot, 8.80 le kil; 2e catégorie (frimousse, collet, poitrine et épaule avec os), 3.30 le k.

L'ASSOCIATION DES PRISONNIERS CIVILS DES 9 ET 10 OCTOBRE 1914 nous prie d'insérer la communication suivante :

Le Comité de l'Association des Prisonniers des 9 et 10 octobre 1914 fait savoir qu'il n'a jamais demandé la croix de guerre, mais simplement une distinction faisant valoir qu'ils ont fait leur devoir en portant sur un ordre affiché à la Préfecture du Nord. Ce n'est pas de leur faute s'ils ont été faits prisonniers au cours de cette, dont certaine quantité a pu franchir les lignes, beaucoup ont été tués sur place. La grand nombre a été conduit en Allemagne et considéré comme franc-tireurs, ce qui n'était pas une bonne recommandation vis-à-vis des autorités allemandes.

LES HABITANTS DE LA RUE DE LA LONGUE-CHEMISE DEMANDENT LE CHANGEMENT DE NOM DE LEUR RUE. — Un groupe d'habitants de la rue de la Longue-Chemise ont adressé à M. le Maire de Roubaix la pétition suivante :

Les habitants de la rue de la Longue-Chemise à Roubaix viennent par la présente vous demander de bien vouloir changer le nom de leur rue qui est ridicule au possible. Il ne manque pas pour le remplacer de noms de braves ou de grées petites villes qui se sont illustrées pendant la guerre, et un de ces noms accordé à l'ancienne rue de la Longue-Chemise permettrait le maintien d'un petit héros. Vu l'importance de la rue, il ne serait pas nécessaire, naturellement, de lui donner le nom de Foch ou Pétain, nous espérons tout simplement qu'il sera remplacé par un autre moins vulgaire, et, dans l'espoir que notre demande recevra un accueil favorable de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos civilités empressées.

(Signé) : Un groupe d'habitants de la rue de la Longue-Chemise.

A PROPOS DE BAISSE. — Les Maisons « Au Soldat », 33 et 35, rue Pierre-Motte à Roubaix, soucieuse de justifier et du commerce en général de nation vendant le meilleur marché de la région, met en vente actuellement, à des prix sensationnels comportant des rabais de 40 à 50 0/0, un choix immense de chaussures et de bonneterie. Entrée libre. (Voir en dernière page l'annonce qui donne un aperçu des sacrifices pour le retour aux prix normaux). 55555

UN GESTE D'INDIGNATION. — Samedi vers midi et demi, M. Maurice Bourin, professeur de dessin, indigné de voir étalées à la vitrine de M. Manges, libraire, rue des Fabricants, des brochures dont l'ingenuité les gravures pornographiques, brisa une des glaces de la vitrine, déchira et jeta sur le pavé ces livres.

Arrêté par un gendarme, il fut mis au commissariat central d'où on le conduisit devant M. Barthoull, commissaire de police du 2e arrondissement, qui M. Manges avait déjà d'une plainte pour les dégâts occasionnés qui se montent à 423 fr. 50.

VENTE-RÉCLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE. — Dans sa dernière réunion le Comité de l'Union des Commerçants du Centre a décidé pour cette année l'organisation de la braderie en raison des difficultés de réapprovisionnement mais elle a décidé à l'unanimité de la remplacer par une grande vente-réclame de fin de saison, dans chaque magasin.

Cette vente-réclame de fin de saison durera une semaine, du 26 au 31 juillet.

Les commerçants prennent d'ores et déjà les dispositions nécessaires pour que cette vente soit sensationnelle.

L'UNION DES ENTREPRENEURS DU NORD DE LA FRANCE (pour la reconstitution des régions dévastées (en formation), se disposant à procéder au dépôt de ses statuts, invite les petits entrepreneurs, soucieux de leurs intérêts, à faire parvenir leur adhésion, 106, rue de la Gare, où tous renseignements leur seront fournis. 55565d

LA QUESTION DU CHARBON. — Les procédés Ch. Grell, ingénieur spécialiste, assurent, par un réglage automatique du ventilateur, une combustion méthodique sans fatigue supplémentaire pour le chauffeur, ni pour la chaudière, ce qui est très important. Ils se prêtent à la combustion de toutes qualités de charbon et donnent le rendement économique maximum, même en brûlant au besoin la production vapeur. Références. Ecrire : 137, rue du Luxembourg, Roubaix. 5542

« LE NORD SOCIAL ». — On nous prie d'insérer :

Les lecteurs et les abonnés du « Nord Social » sont priés de patienter encore quelques jours. Le numéro de juillet, qui représente « le extraordinaire du jour » consacré à l'Hippodrome le 4 juillet, paraîtra dans le courant de la semaine prochaine.

HALLE FLIPO. — Vir rouge, 1 fr. 85 et 1 fr. 40; blanc, 2 fr. 50. Beurre, 12 fr. extra, 13 fr. Chester, Gruyère, 8 et 10 fr. Confiture, 3 fr. 50. Pain d'épices, 4 et 4 fr. 50. Café, 10 fr. 50. 55560d

COLLISION DE TRAMWAYS. — Vendredi, vers cinq heures, un tramway G a heurté une voiture de la Compagnie Mongy, à l'entrée du boulevard Gambetta. Il n'y eut heureusement son accident de personne. Seules, quelques glaces furent brisées.

INCENDIE G. W. RICHARDSON & Cie. — Vente de marchandises avariées. Les amateurs sont invités à passer à l'usine, 123, rue de Fourcroy à Roubaix pour soumettre leurs offres 55510

ARRESTATION POUR VOL DE BOBINES DE LAINE. — A la sortie de l'usine Carrels, rue Monsolier, la police de sûreté a arrêté une voisinage, Mme Berthe Vandenbulcke, épouse Dupeuil, 32 ans, rue du Tilleul, 247, qui cachait sur elle cinq bobines de laine.

Au cours d'une perquisition opérée en son domicile, la police découvrit cinq autres bobines. Le tout représentant une valeur de 70 francs.

SALLE SAINTE-CECILE. — Dimanche 18 juillet, deux grandes séances matinée à 3 h., soirée à 7 h. 30. Adriano Lecouvreur, adaptation cinématographique en 4 parties, interprétée par Bianca Bellandoni. 55612d

MENUS TAITS. — Un mécanicien, Gustave Cabrin, 39 ans, demeurant à Saint-Léger, hameau du Petit-Lannoy, 43, renversé en état d'ivresse par l'agent de sûreté Mercier a été écroué au violon.

— Pour excès de vitesse et n'avoir pas fait fonctionner son appareil avertisseur, M. Clément Savelon, 36 ans, chauffeur d'auto, rue de Strasbourg, 11, à Tourcoing, a fait l'objet d'un procès-verbal.

CROIX

La Fête des Jardins ouvriers

Le « Comité des Jardins Ouvriers et œuvres annexes » nous prie de faire savoir à ses sociétaires que le dimanche 25 juillet, à 8 h., sera célébrée en l'église Saint-Martin, une messe à la mémoire des jardiniers morts au champ d'honneur. Tous les membres se feront un devoir d'y assister avec leur famille.

Le même jour, à partir de 14 h., aura lieu la visite annuelle des différents groupes, où le Comité compte trouver réunis tous les adhérents au grand complet. Les jardins seront ensuite ouverts, qui en auront le désir.

Vers 16 h., une réunion solennelle au Patronage Saint-Martin clôturera cette journée par la remise aux familles des jardiniers morts pour la France d'un don en argent offert par la mutualité. Un membre de la Fédération de Roubaix à laquelle l'œuvre de Croix de guerre demeurait affiliée, y prendra la parole.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES (Section de Roubaix et environs). — Pour nos membres habitant Croix : Wasquehal, secrétariat ouvert le 18 courant, de 9 à 11 midi, chez M. Hebbin, 60, rue Mirabeau, Roubaix, pour inscription et renseignements.

Les timbres mitraux du 10e de ligne (grous) [illegible] du corps de transport de la [illegible] qui [illegible] ont reçu [illegible] se présenter au secrétariat, du même, pour [illegible] qui [illegible] demande de [illegible] de 300 francs.

AU RAVITAILLEMENT. — Huile d'olive : 20 gr. de-cale, 2.75; 250 gr. de sucre, 2.25; 125 gr. de cacao, 0.55; un [illegible] de pommes, 1.60; 500 gr. de [illegible] doux. Les Halles de distribution : [illegible] 20 et [illegible] 21, Boulevard Gambetta; jeudi 22 et vendredi 23, Secteur Carno; mardi 27 et mercredi 28, Secteur Kléber; jeudi 29 et vendredi 30, Secteur Roubaix.

WASQUEHAL

La fête de bienfaisance au profit des orphelins de guerre de la commune

Les sections d'Anciens Combattants du Capreau et du Centre organisent, pour le 8 août prochain, avec le concours de la Municipalité, une fête de bienfaisance qui, si le temps le permet, obtiendra un grand succès.

Du plus des [illegible] de la commune, dont la plupart ont déjà marqué leur adhésion, le Comité d'organisation vient d'obtenir le concours de la société chorale de cette dernière, la « Cécilia Roubaisienne ». Il faut espérer que cette société n'est acquise et le programme de ses sections amènera à Wasquehal un grand nombre d'amateurs de bonne musique.

En outre, une des meilleures sociétés de musique de la région, la « Fanfare du Cateau » donnera, à l'issue du cortège, un concert à la Place-au-Rieu.

La société de gymnastique « Les Alpinas » de Croix, comme toujours lorsqu'il s'agit de fête de bienfaisance, a répondu à l'appel des organisateurs et donnera une fête de gymnastique au Capreau, place de l'Eglise.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce programme très bien conçu.

Le Comité recevra avec plaisir, aux sièges des sections du Centre et du Capreau, l'adhésion de sociétés ou de groupes qui désireraient faire partie du cortège, ainsi que les adhésions des jeunes gens qui voudraient faire partie du groupe cycliste de ce cortège.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'UNION FRATERNELLE DES ANCIENS MILITAIRES » a complètement repris son action. Le Conseil d'administration, aidé par tous les anciens camarades, s'est remis à la tâche. La société est maintenant ce qu'elle était avant la guerre. Déjà un bon nombre de ses adhérents ont été procédés dépôts au [illegible] pitaine. Aussi peut-[illegible] le plus possible tous les anciens prisonniers qui préfèrent la mutualité, le Conseil d'administration a décidé d'organiser une grande conférence populaire qui aura lieu le 25 juillet, après l'assemblée trimestrielle.

L'intérêt du sujet de cette conférence, la haute compétence et l'autorité du conférencier, font espérer un nombreux auditoire.

Le Conseil d'administration invite les hommes et les jeunes gens ne faisant partie d'aucune société de secours mutuels à se faire inscrire à l'« Union Fraternelle des Anciens Militaires ».

VENTE D'AVOINE. Salle du Cottage, rue Frère, le lundi 19, de 14 à 16 h., à 50 fr. les 100 kil.

PRISONNIERS CIVILS FRANÇAIS. — Prisonniers des secours, aujourd'hui dimanche 18, de 9 à 11 h., à la Mairie (le Cottet).

NAUWELAERS, Chirur.-dent. 1, r. Lannoy. 621-4

AMEUBLEMENT GÉNÉRAL

« Union des Fabricants » 55422

31 bis, Grande-Rue, 31 bis — ROUBAIX

TOUT L'AMEUBLEMENT

ENTRÉE LIBRE. 55422

WATTRELOS

D'où viennent ces bijoux ?

Une arrestation à la frontière

Jeudi, le douanier de service au bureau de la Hussarde, M. Dendrael, remarqua qu'un individu tentait de passer la frontière avec de nombreux bijoux. Intrigué, le douanier le visita et trouva sur lui 12 bagues en or, pour hommes et et 17 bagues de dames or et titres, ainsi que 13 broches et 6 paires de boucles d'oreilles. Interrogé, le voyageur déclara avoir acheté ces bijoux pour la valeur de 200 fr. à un individu qu'il ne connaissait pas. Ces déclarations renversèrent les soupçons du douanier. Il avertit la gendarmerie qui arriva et questionna le porteur de bijoux. Il déclara se nommer Félix Claus, 37 ans, sujet belge, manœuvrier, et venant soi-disant de Bailly-Grenay et répéta sa déclaration sur la provenance des bijoux. Ces réponses parurent évasives ; de plus, les cabarets contenant les bijoux étaient étiquetées pour la valeur de 1.800 fr. La gendarmerie arrêta Claus et le transféra hier matin au Parquet de Lille, où il a été écroué à la maison d'arrêt, en vertu d'un mandat décerné par M. Merchier, juge d'instruction.

On se demande d'où peuvent provenir ces bijoux, certainement d'un vol commis dans la région. L'enquête qui est ouverte nous renseignera bientôt à ce sujet.

ECHO DE LA FÊTE NATIONALE. — L'Orphéon scolaire des Ecoles publiques, se composant de 400 exécutants, et accompagné d'une section de la Musique municipale, se fit entendre sur la Grand'Place, à l'issue du cortège. Les morceaux interprétés furent chaleureusement applaudis par le nombreux public et virent honneur à leur chef, M. F. Glinase, instituteur, à qui M. Briffaut, maire, remit une magnifique gerbe de fleurs, aux applaudissements de la foule.

UNE VENTE D'OBJETS SAISIS sera faite le lundi 19 juillet, à 10 heures, au bureau des douanes du Tourcoing, elle comprendra notamment : linoléum, 180 kil. 150; cale peuse, 36 kil. 440; chocolat, 30 k. 600; sucres raffinés et sucreries, 20 k. 300, et de nombreux autres objets et marchandises.

— M. le Receveur-chef du Bureau de la Douane (Wattrelos-centre), procédera à une vente publique de diverses denrées, lundi 19 juillet, à 14 heures. Voici la liste de ces denrées : 5 kil. de sucre, 14 k. cale perrolé, 17 k. chocolat; 20 k. de cincorée, sur accordéon.

DERNIÈRE HEURE

LA SITUATION EN SYRIE

Paris, 17 juillet. — Le « Journal des Débats » croit savoir que les précisions fournies par la presse anglaise concernant la situation en Syrie, sont dans leur ensemble exactes.

Le général Gouraud ayant vainement tenté d'obtenir du gouvernement de Damas qu'il cessât d'entretenir une agitation dangereuse dans la zone côtière, a dû se décider à prendre des mesures énergiques. Pour l'instant, il ne s'agirait que de mettre la main sur les voies ferrées, de façon à empêcher le renouvellement des incidents dont nous nous plaignons à juste titre.

Cependant on ne peut savoir l'extension que peuvent prendre ces opérations.

Une mise en demeure

Londres, 17 juillet. — Le « Times » annonce que la France aurait invité l'Emir Fayçal à accepter, dans les 24 heures, le mandat français sur la Syrie.

L'Emir Fayçal est parti pour l'Europe

Le Caire, 17 juillet. — L'Emir Fayçal, accompagné du ministre des affaires étrangères de Syrie, est parti pour l'Europe. Le but principal de son voyage est l'unité et l'indépendance de la Syrie à l'intérieur de ses frontières naturelles, la reconnaissance de l'Emir Fayçal comme roi de Syrie et la représentation diplomatique de